

ASSEMBLÉE NATIONALE

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
M. Aubert, Mme Corneloup, Mme Le Grip et Mme Dalloz

ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.